



Documents requis et obligatoires pour une demande de permis de :

Enseigne, affiche et panneau-réclame

Vous devez avoir en votre possession:	Le certificat de localisation (si ailleurs que sur le bâtiment)
	Plan ou croquis de l'affiche, incluant les dimensions, la hauteur et l'inscription sur l'affiche
	Emplacement de l'affiche sur la propriété

Important: vous devez respecter la réglementation pour les dimensions, la superficie, l'emplacement et la quantité d'enseigne à installer.

***Mise en garde:** le présent document agit à titre d'information seulement, il est de la responsabilité du requérant de se référer auprès des inspecteurs en bâtiments de la conformité des travaux projetés afin de s'assurer qu'ils respectent les règlements d'urbanisme, les lois et normes en vigueur.*

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction avant l'obtention d'un permis.